



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 41827

## Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les pensions des retraités ayant travaillé toute leur carrière au SMIC. Le 1er juillet 2003, le SMIC a été augmenté de 5,3 % en moyenne pour tous les salariés percevant ce minimum. Les retraités ayant travaillé toute leur carrière au SMIC, et ayant cotisé pour certains pendant quarante ans, pouvaient s'attendre à une pareille revalorisation de leur pension. Pourtant tel ne fut pas le cas. Cette situation est génératrice d'inégalité grave. Le pouvoir d'achat de ces personnes baisse de plus en plus. Ainsi, selon des sources syndicales de l'Essonne, ce serait plus de 15 % de perte de pouvoir d'achat depuis 1994 par rapport à l'évolution du SMIC. Cet état de fait est contraire au principe de dignité des personnes à jouir de leur retraite pleinement. Il lui demande donc les orientations que le Gouvernement entend prendre pour que cesse cette situation injuste à l'égard de nombreux retraités de notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Lamy](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41827

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2004, page 4633